

**POSTULAT**  
**des députés Marylène Volpi Fournier (SPO), Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG) et**  
**cosignataires concernant l'écologie appliquée dans l'administration (07.05.2008) 5.095**

Respecter l'environnement passe par des gestes simples et de bon sens. Mais souvent ce dernier ne suffit pas.

Par le présent postulat, nous demandons que les directives claires soient données à l'administration cantonale. Ces directives doivent notamment concerner:

- Le tri et le ramassage obligatoires du papier à recycler.
- L'utilisation généralisée de papier recyclé ou non-blanchi au chlore, sauf exception particulière.
- La mise à disposition généralisée de containers PET.
- L'extinction obligatoire des appareils (pas de mode veille), sauf exception particulière.
- L'utilisation, dans les mesures du possible, de produits de nettoyage non nocifs à l'environnement.
- Toutes les mesures simples et pratiques méritant de figurer dans les directives dont il est question.

Par ailleurs, lesdites directives doivent également être appliquées à toute institution subventionnée ou soumise à un contrat de prestation.

Sion, le 7 mai 2008  
(11h50)

Marylène Volpi Fournier, députée (SPO)  
Gaël Bourgeois, député (suppl.) (PS/AdG)  
et cosignataires